



Le Port de Dunkerque s'étend sur une longueur de 17 km de littoral et sur 7 000 hectares

Avec un trafic de l'ordre de 50 MT / an, Dunkerque est l'un des principaux ports nord-européens. Il est également, en coopération avec les autres ports maritimes de la Région Hauts-de-France, le 1er complexe portuaire français.

Le Port de Dunkerque est réputé comme port de grands vracs destinés à ses nombreuses implantations industrielles. Il s'illustre également sur d'autres segments tels le roulier transmanche sur la Grande-Bretagne, les conteneurs, les fruits...

Classé 7ème port du Range nord européen qui s'étend du Havre à Hambourg, il est aussi le 1er port français d'importation des minerais et de charbon ; 1er port français pour l'importation de fruits en conteneurs ; 1er pôle de fret ferroviaire français ; 2nd port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne ; 1er port fluvial du Nord/Pas de Calais.

**Contact :**

**MAURICE GEORGES**  
2505 Rue de l'Ecluse Trystram  
59140 DUNKERQUE

T +33 28 28 74 00

## Le point de vue Du Grand Port Maritime de Dunkerque

**EN BREF.** L'écosystème portuaire dunkerquois intègre aujourd'hui de nombreuses activités maritimes, logistiques et industrielles, avec l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050 pour l'ensemble de ses activités.

Le nouveau modèle économique du port, en réponse aux enjeux de souveraineté et de transition énergétique et écologique plus durable, s'appuie sur plusieurs axes de développement :

-Les échanges et la production des énergies nouvelles bas carbone et de transition, qui font de Dunkerque la 1ère plateforme énergétique européenne.

-Le développement d'une zone industrielle bas-carbone de référence à l'échelle européenne, qui s'appuie à la fois sur la décarbonation des process industriels existants, l'économie circulaire et la réindustrialisation verte, dont le territoire dunkerquois est l'un des pionniers.

-L'activité conteneurs, dont le trafic a été multiplié par 3 ces 10 dernières années. Grâce à un accès nautique exceptionnel, Dunkerque est l'un des seuls ports du range nord-européen à être en mesure d'accueillir les plus grands porte-conteneurs du monde à pleine charge, sans aucune contrainte de marée, 24h/24, 7j/7.

-Le développement des activités logistiques, avec la construction de plus de 400 000 m2 de nouveaux entrepôts d'ici à 2028. Dunkerque est également devenu un acteur français incontournable de la logistique des produits sous température dirigée (fruits & légumes, produits surgelés).

-Les échanges avec les Iles Britanniques, tous types de trafics confondus.

Le port est également engagé au quotidien, et dans la transparence, dans une démarche d'amélioration continue de ses actions pour le développement économique, social, solidaire et responsable, du territoire portuaire. Chaque développement s'accompagne d'une démarche environnementale ambitieuse qui s'illustre notamment par la préservation des zones humides et de la biodiversité dans les limites foncières du port.

Plus que jamais intégrateur d'activités multiples, maritimes, logistiques, énergétiques et industrielles, pour un écosystème performant, résilient et à la hauteur des attentes de ses clients et partenaires, **le port de Dunkerque agit pour concilier les aménagements portuaires et la protection du littoral.**



## Concilier le développement du port de Dunkerque et la protection du littoral

La maritimisation de l'économie mondiale liée à l'augmentation globale du trafic maritime, l'accroissement de la taille des navires et le développement portuaire impliquant une augmentation des surfaces requises pour les activités industrielles, ont contraint à l'aménagement de zones portuaires de plus en plus étendues, permettant d'optimiser le stockage et la manutention des marchandises et d'accueillir des activités industrielles.

L'interaction entre les aménagements industriels sur l'emprise foncière du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et la préservation du littoral constitue un enjeu majeur dans le contexte actuel de transition écologique et de sobriété foncière.

Le littoral, zone de transition entre la terre et la mer, abrite une biodiversité riche et fragile tout en étant une zone d'activités économiques stratégiques. Cette dualité impose une réflexion approfondie sur la manière d'harmoniser les besoins industriels avec la protection des écosystèmes.

Pour se faire, des mesures et des stratégies sont mises en place par le GPMD pour concilier les activités industrielles et la préservation du littoral.

En premier lieu, la planification spatiale joue un rôle crucial dans la préservation du littoral tout en permettant le développement des activités industrielles.

Ainsi les nouveaux projets et les aménagements industriels actuels et futurs s'inscrivent dans un schéma permettant de **flécher, d'ordonner et de prioriser les grands espaces de développements économiques de la zone industrialo-portuaire existantes et futures sur le territoire terrestre du port en limitant ainsi l'impact sur le littoral.**

Le GPMD se propose grâce à cette planification de poursuivre le développement portuaire pour répondre à la demande de projets industriels et logistiques diversifiés tout en prenant en compte les enjeux primordiaux de préservation de la biodiversité, des zones humides et d'adaptation au changement climatique.



En second lieu, le GPMD s'est doté d'un **Schéma Directeur du Patrimoine Naturel destiné à structurer et à planifier les actions de préservation et de mise en valeur des milieux naturels du territoire portuaire** sur environ 1000 ha, couvrant aussi bien des cœurs de nature et corridors écologiques terrestres que le littoral dunaire du port. Ce schéma traduit la volonté du GPMD de mener une politique responsable d'aménageur gestionnaire de milieux naturels, complémentaire au développement de ses activités portuaires et industrielles.

Territoire historique d'accueil des industries et des produits liés à la chimie, le GPMD de part cette expertise est le 1er hub énergétique européen et met en place les conditions favorables à **la production et la distribution d'énergies décarbonées** faciles d'accès, proches et compétitives.

Les projets sont nombreux et outre le développement de la capacité de production d'électricité bas carbone d'origine nucléaire lié au projet EPR2, concernent l'éolien offshore, la construction de centrales photovoltaïques, et la production d'hydrogène vert et de carburants de synthèse.

Concernant l'éolien offshore, le GPMD accompagne le projet d'implantation du parc prévu au large entre Dunkerque et Bray-Dune. Ainsi, le poste d'atterrissage du réseau électrique sera positionné sur le territoire du GPMD ainsi que le poste électrique terrestre permettant le raccordement au réseau terrestre. Ce poste sera positionné dans un espace déjà artificialisé densifiant ainsi une zone aménagée existante. Par ailleurs une base de maintenance devrait également être implantée sur le territoire portuaire.

De plus le GPMD encourage **l'adoption de technologies plus propres**, telles que les carburants à faible teneur en soufre pour réduire les émissions polluantes des navires. Il promeut l'utilisation de sources d'énergie alternatives, telles que l'électricité et le gaz

naturel liquéfié via son terminal méthanier, pour alimenter les navires et réduire leur empreinte carbone.

A titre d'exemple, fin 2024, le GPMD accueillera le premier navire porte-conteneurs de CMA CGM propulsé au biogaz sur l'axe Europe – Antilles. Le déploiement de ces navires offrira une plus grande capacité tout en ayant un impact environnemental beaucoup plus favorable. C'est l'un des axes majeurs poursuivis par l'État et CMA CGM, dans le cadre de la création d'un hub Antilles et de la mise en place de la première route maritime décarbonée.

Dans cette logique environnementale, le GPMD et les ports de Calais et Douvres ont signé un protocole d'accord avec l'opérateur de ferry DFDS visant à collaborer en vue de **la décarbonation de la flotte de ferries Transmanche**. Cette initiative implique que le transport maritime transmanche neutre en carbone, utilisant des ferries électriques alimentés par batterie zéro émission et des installations de recharge dans les ports, pourrait devenir réalité d'ici à 2030.

Par ailleurs, le **projet CAP 2020**, prolongement à l'intérieur du domaine terrestre à l'horizon 2028 du bassin de l'Atlantique, dont l'ambition est d'accueillir sur un linéaire de quai de 1 000 mètres, un terminal dernière génération répondant aux enjeux de décarbonations du transport maritime et de la manutention portuaire s'inscrit dans les objectifs stratégiques présentés par le DSF notamment par l'amélioration de l'accueil des porte-conteneurs avec la création d'un nouveau bassin et l'amélioration des solutions de transport multimodal proposées par la réorganisation du réseau ferré et routier sur le port ouest, la mise en œuvre de branchement électrique à quai permettant de réduire les émissions et l'offre en GNL possible sur le port de Dunkerque.

De plus la gestion du trait de côte par le rechargement de plage permettant de protéger les ouvrages de protection et de lutter, avec la conception des quais, contre le risque de submersion sont également des actions majeures liées à ce projet qui ont pour objectif un renforcement de la protection du littoral.

Enfin, ce projet de développement portuaire ne modifie pas les chenaux d'accès au port et son impact sur le trafic global dans la Manche et la Mer du Nord sera très limité compte tenu

du niveau global de référence dans cette zone qui est une des plus empruntées au niveau mondial.

Enfin **la concertation avec le territoire** est le dernier volet de l'approche engagée par le GPMD pour la protection du littoral.

Depuis plusieurs années, le GPMD œuvre pour recréer du lien entre les citoyens et leur port. Le GPMD a ainsi inscrit dans son Projet Stratégique, l'ambition d'un port qui « redonne au citoyen un sentiment d'appartenance au monde portuaire et l'envie d'en faire partie ». Aux côtés de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du musée portuaire, le GPMD a donc été à l'initiative de la création en 2020 d'un « **Port Center** » labellisé par l'AIVP (Association Internationale Villes et Ports). Porte d'entrée sur le territoire portuaire, le Port Center est un lieu de connaissances et d'informations sur le port, ses acteurs, les projets de développement et les enjeux de demain. Il donne à voir et à comprendre le monde portuaire grâce à un espace d'informations et d'expositions accessible gratuitement mais aussi grâce à des visites du port en bus.

Au-delà de cette action phare en faveur d'une meilleure appropriation de l'espace portuaire, le GPMD souhaite se saisir de toutes les opportunités offertes par les nouveaux aménagements pour renforcer le dialogue citoyen. Il s'agit de profiter du développement portuaire pour **aménager des zones d'usage, créer des espaces de vie appropriables par les habitants et visiteurs du territoire**, sans entraver l'activité et en tirant parti de la richesse écologique créée par les mesures compensatoires réalisées dans le cadre des aménagements (observation des activités maritimes et portuaires via des belvédères, découverte et interprétation du grand paysage et des milieux écologiques, promenade et déambulation ...)



## CONCLUSION.

En combinant ces différentes approches organisation spatiale de la zone industrialoportuaire et respect et promotion des objectifs environnementaux, concertation avec les citoyens, il est possible d'atténuer efficacement l'impact du trafic maritime sur le littoral, de limiter l'artificialisation du littoral et ainsi de **promouvoir une gestion plus durable des zones côtières.**

